

Consultation publique du 27/05/2024 au 19/06/2024 sur le projet de modification de l'arrêté du 9 juin 2021 visant à faciliter la création de plans d'eau jusqu'à un hectare sur des zones humides pour l'irrigation agricole.

Déposition **très défavorable** de Deux-Sèvres Nature Environnement :

En signant la Convention internationale RAMSAR, la France s'est engagée à préserver les zones humides. En quelques décennies, 60 % des zones humides ont été détruites. Plus de **la moitié des masses d'eau continentales françaises ne sont pas en bon état**. Or les zones humides sont des écosystèmes essentiels pour le stockage de l'eau, son épuration et la régulation des débits des rivières (sécheresses, inondations). La proposition de modification de l'arrêté du 9 juin 2021 va provoquer une aggravation des destructions de zones humides, ceci est contraire au **principe de non régression environnementale, mentionné au II de l'article L. 110-1 du code de l'environnement**.

La préservation des zones humides dans leur intégralité est primordiale pour la préservation de la ressource en eau et la lutte contre les inondations.

Dans la note de présentation ne figurent ni justification scientifique de cette modification d'arrêté ni évaluation des effets cumulés des projets sur la biodiversité et les débits biologiques des cours d'eau. Ceci est contraire **aux obligations de résultat de la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000**.

La création d'étangs pour l'irrigation est une fausse bonne idée pour lutter contre la raréfaction de la ressource, car l'eau stockée à l'air libre se réchauffe et s'évapore. On peut également observer la prolifération de cyanobactéries dangereuses pour tous les organismes vivants (humains compris).

Enfin, le ministère de l'écologie met en avant les solutions basées sur la nature (mesure n°30 du plan eau). Par souci de cohérence, ce projet de modification de l'arrêté du 9 juin 2021 doit être abandonné.

Fait à Niort, le 14 juin 2024.

Pour l'association,
La Représentante Légale.

MAGALI TIGAUD

